

AR Prefecture

017-200041614-20241015-2024_10_02-DE
Reçu le 24/10/2024



PROJET PEDAGOGIQUE

Des activités périscolaires
« Ecole multisports »

SERVICE DES SPORTS

45 avenue Martin Luther King - 17700 Surgères

Tél : 05 46 07 22 33

ecolemultisports@aunis-sud.fr

Le projet pédagogique est établi par l'ensemble de l'équipe d'animation, sur la base du projet éducatif élaboré par l'organisateur.

Ce projet constitue le cadre de travail de toute l'équipe. Il doit être respecté, le directeur en est le garant.

Ce projet prend son inspiration dans les valeurs de l'Education Populaire.

L'ensemble des temps d'activités se déroule dans le strict respect des lois et règles régissant les Accueils Collectifs de Mineurs.

RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX :

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Utiliser les activités sportives et de loisirs comme support éducatif ;

Faire découvrir aux jeunes la diversité de ces activités sur le territoire communautaire ;

Permettre d'appréhender les notions de solidarité, de respect, de tolérance et d'entraide et de plaisir ;

Sensibiliser les jeunes au développement durable, à l'hygiène et à la santé ;

Respecter les règles : règlement intérieur, règles d'activité, règles du vivre ensemble ;

Favoriser l'accès de tous les enfants.

A. PUBLIC

Le public cible pour ces activités sont les enfants de 5 à 6 ans (grande section maternelle et CP), résidants sur le territoire communautaire.

Les inscriptions sont forfaitaires pour l'année scolaire (de novembre à mai).

B. PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Les activités « Ecole multisports » se déroulent sur un temps périscolaire, le mercredi après-midi.

Des cycles d'activités de quelques séances sont mis en place afin de découvrir et de s'initier à différentes activités sportives.

C. LOCAUX ET MATERIELS

Le temps d'accueil de « l'école multisports » se déroule dans les gymnases des complexes sportifs communautaires, de Surgères et d'Aigrefeuille.

Chaque gymnase est composé de :

- Un hall d'entrée
- De vestiaires, avec porte manteaux, bancs et douches ;
- De blocs sanitaires (garçon et fille), avec WC, lavabo et sèche mains ;
- Un bloc sanitaire handicapé, avec WC et douche ;
- Une grande salle sportive
- Des locaux de rangement.

Les abords extérieurs (piste, terrains de sport extérieurs, terrains en herbe) sont mis à notre disposition.

Les enfants ne peuvent pas sortir de l'enceinte du complexe sportif, matérialisé par du grillage et un portail.

D. FONCTIONNEMENT

1. L'équipe d'encadrement

Direction : un directeur ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives).

Animation : 5 animateurs, tous ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives).

La direction est comptée dans l'encadrement des enfants et participe à l'animation en fonction des besoins et du travail administratif.

2. Les modalités de fonctionnement

Les enfants sont inscrits pour l'année tous les mercredis pendant la période scolaire.

Chaque après-midi s'articule ainsi :

- Groupe 1 : 13h45 à 14h00 : accueil
14h00 à 15h00 : activité
- Groupe 2 : 15h15 à 15h30 : accueil
15h30 à 16h30 : activité

La gestion des activités

La direction et l'équipe d'animation proposent des programmes d'activités pour l'année en fonction du matériel, des locaux, sur une année complète.

Le type d'activité est choisi de façon à diversifier la découverte des grands domaines d'activités (collectifs, individuels, d'opposition, de création, d'expression, d'équilibre...).

Le choix des lieux est adapté en fonction des conditions météorologiques.

Le temps d'accueil

Il est réservé à un moment de jeu libre sans contrainte (mise à disposition de ballons en mousse).

Les activités dirigées

Ce sont des activités préparées et animées par l'équipe des éducateurs sportifs. Elles sont adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, mises en place sous forme de progression.

Pour finaliser l'année, une sortie est proposée aux deux écoles multisports. Cette demi-journée est un moment d'échange et de partage entre tous les enfants, les éducateurs et les parents accompagnateurs.

3. La relation avec les familles

Des temps d'échanges et de concertation sont réalisés entre les éducateurs, les enfants et les parents lors des inscriptions et les temps d'accueil avant et après chaque séance. La demi-journée de clôture est aussi un moment de convivialité avec les parents. Des relations sont également entretenues en envoyant diverses informations et photos aux parents, par message électronique tout au long de l'année.

Fait le
Le Président,